

Installations nucléaires de Belleville-sur-Loire

L'article 2.8.1. de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant » définit les modalités permettant à toute personne :

- d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;
- d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L. 125-10 du code de l'environnement.

Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la commission locale d'information. ».

1. Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant :

Mise en ligne sur les pages dédiées à l'installation nucléaire/aux installations nucléaires EDF concernée(s) sur le site edf.fr, d'une fiche reprenant toutes les modalités définies dans le cadre de l'article 2.8.1 de l'arrêté INB sur les « informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant » (dossiers de presse, lettre d'information externe hebdomadaire et/ou mensuelle, plaquette annuelle de bilan, données environnementales, autres supports de communication).

Les informations rendues publiques à l'initiative des installations de Belleville-sur-Loire sont les suivantes :

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires de base de Belleville-sur-Loire	Sur demande : CNPE de Belleville-sur-Loire Mission Communication BP11 18240 Léré Tél : 02 48 54 50 50 Ou via belleville-communication@edf.fr Téléchargeable sur www.edf.fr/belleville
Rapport Annuel Environnemental	Sur demande : CNPE de Belleville-sur-Loire Mission Communication BP11 18240 Léré Tél : 02 48 54 50 50 Ou via belleville-communication@edf.fr Téléchargeable sur www.edf.fr/belleville

<p>Dossier de presse « Le Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Belleville-sur-Loire, une production d'électricité au cœur de la région Centre-Val-de-Loire »</p>	<p>Sur demande : CNPE de Belleville-sur-Loire Mission Communication BP11 18240 Léré Tél : 02 48 54 50 50 Ou via belleville-communication@edf.fr</p> <p>Téléchargeable sur www.edf.fr/belleville</p>
<p>Lettre d'information externe de la centrale de Belleville-sur-Loire « En Direct » présentant l'actualité de la centrale et les résultats de la surveillance de l'environnement autour de la centrale.</p>	<p>Sur demande : CNPE de Belleville-sur-Loire Mission Communication BP11 18240 Léré Tél : 02 48 54 50 50 Ou via belleville-communication@edf.fr</p> <p>Envoyée par voie postale aux élus locaux, aux pouvoirs publics, aux responsables d'établissements scolaires, aux riverains proches de la centrale (750 exemplaires)</p> <p>Exemplaires en libre-service au Centre d'Information du Public de la centrale de Belleville-sur-Loire</p> <p>Téléchargeable sur www.edf.fr/belleville</p>
<p>Rapport annuel Développement Durable présentant les activités et les résultats de la centrale de Belleville-sur-Loire à travers les 3 axes suivants : environnemental, social et sociétal et économique.</p>	<p>Envoyé par voie postale aux riverains des communes les plus proches de la centrale de Belleville-sur-Loire, 18 000 exemplaires.</p> <p>Sur demande : CNPE de Belleville-sur-Loire Mission Communication BP11 18240 Léré Tél : 02 48 54 50 50 Ou via belleville-communication@edf.fr</p> <p>Exemplaires en libre-service au Centre d'Information du Public de la centrale de Belleville-sur-Loire</p> <p>Téléchargeable sur www.edf.fr/belleville</p>
<p>Données environnementales de la centrale de Belleville-sur-Loire (résultats de la surveillance de l'environnement autour de la centrale)</p>	<p>Consultables au verso de la lettre externe « En Direct », elle-même mise en ligne sur www.edf.fr/belleville</p>
<p>Actualité de la centrale de Belleville-sur-Loire : partenariats locaux, animations proposées au Centre d'Information du Public, arrêts des unités de production, ...</p>	<p>Consultables sur http://www.edf.fr/belleville et sur twitter @EDFBelleville</p>

2. Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :

Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à une adresse mail. La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.

Adresse mail : belleville-communication@edf.fr

3. Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1. sur internet et leur communication à la commission locale d'information (CLI) :

La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la CLI et/ou d'une présentation en réunion plénière de la CLI, selon les modalités qui seront définies entre le président de la CLI et EDF.